

A36A1
A13\G387-
1939
OFF

4-102

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES,
PROVINCE DE QUÉBEC
DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

LOUIS CODERRE, L.S.C.
SOUS MINISTRE

HON. OSCAR DROUIN, C.R.
MINISTRE

INVENTAIRE
DES
RESSOURCES
NATURELLES
1937

GASPÉSIE

CONCLUSIONS GÉNÉRALES

GASPÉSIE

1937

EX. B

OFF
I51R4
A13/G4-
1939



MONTREAL, le 27 février 1939.

A l'Honorable Ministre,
du Commerce, de l'Industrie,
et des Affaires municipales,
Hôtel du Gouvernement,
QUEBEC.

Monsieur le Ministre,

Nous avons l'honneur de vous présenter dans les pages qui suivent les conclusions générales que nous croyons devoir dégager de l'enquête sur les ressources naturelles effectuée au cours de l'été 1937 dans la péninsule de Gaspé et aux Iles-de-la-Madeleine.

Au fur et à mesure que ces conclusions se sont précisées, elles ont d'ailleurs pour la plupart été communiquées verbalement aux ministères intéressés, sans attendre la déposition des rapports.

Au début de chacun de nos rapports sur les comtés municipaux compris dans la région visitée, nous avons expliqué en détail le mode de travail adopté. Nous n'y reviendrons donc pas.

TABLE DES MATIERES

I	Esprit de l'enquête.....	1
II	Le territoire.....	1
III	La population.....	2
IV	Les Ressources.....	4
	a) Ressources Minières.....	4
	b) Forces Hydrauliques.....	4
	c) Pêcheries.....	4
	d) Forêts.....	9
	e) Sols.....	13
V	Transports.....	15
VI	Tourisme.....	16
VII	Iles-de-la-Madeleine.....	16
	Conclusions.....	17

I - ESPRIT DE L'ENQUETE.

Voici l'exposé des motifs pour lesquels le Gouvernement a jugé opportun d'entreprendre, dès l'été 1937, un inventaire des ressources naturelles de la province. La loi I Edouard VIII, 2^e session, 1936, ch. 41, qui l'y autorise, stipule que cet inventaire des ressources naturelles a pour objet:

- 1^o D'en établir la valeur et de connaître les avantages qu'elles peuvent offrir à l'activité de notre population;
- 2^o De surveiller plus étroitement l'exploitation de nos richesses, de diriger à meilleur escient notre production industrielle et agricole, d'assurer l'exploitation rationnelle de nos bois, de nos minerais, de nos pêcheries et de notre houille blanche;
- 3^o D'adapter l'industrie, grande ou petite, aux ressources et aux besoins particuliers de chaque région;
- 4^o De procurer du travail aux jeunes, de leur ouvrir des carrières et d'utiliser leurs talents et leurs énergies.

La besogne entreprise comprenait en réalité deux parties. L'une, proprement technique, consistait à effectuer le relevé des sols de la Gaspésie, à déterminer la composition et la valeur de son actif forestier, etc., bref à établir l'importance des ressources matérielles de la péninsule. Cette tâche relevait des techniciens des ministères chargés de l'administration de ces richesses. Ce n'était donc pas le rôle de l'Office de Recherches économiques de l'aborder, sauf à en susciter l'exécution.

L'office s'est attaché à la deuxième partie du travail, en d'autres termes à préciser l'orientation économique actuelle, à se rendre compte du degré d'adaptation de l'économie aux exigences du milieu physique et du milieu humain.

Les équipes que l'Office a envoyées sur les lieux se sont bornées à la partie habitée du territoire gaspésien. Elles ne sont pas allées là pour recueillir des statistiques. Leur fonction n'était pas de se substituer aux organismes qui existent à cette fin à Québec et à Ottawa. Elles se sont cependant occupées d'en obtenir dans la mesure où elles en avaient besoin pour l'appréciation des tendances et des faits. Ces statistiques ne prétendent pas toutefois traduire exactement chacun des aspects étudiés. Ce sont plutôt en général des approximations, des évaluations, des moyennes que nous avons présentées dans nos rapports touchant les cinq comtés municipaux qui, avec les Iles-de-la-Madeleine, forment l'étendue visitée. En de pareilles matières, l'exactitude statistique est d'ailleurs manifestement impossible à réaliser.

Les enquêteurs se sont intéressés spécialement aux questions se rattachant à la population, à l'agriculture, à la colonisation, à l'industrie forestière, aux pêcheries et aux transports.

II - LE TERRITOIRE

Nous entendons ici la Gaspésie dans un sens plus large qu'on ne le fait généralement. Alors qu'on n'y comprend d'ordinaire que la partie située à l'est de la rivière Matapédia ou de la rivière Matane, nous y incluons toute celle qui se trouve à l'est du comté de Rimouski. Ce territoire, si on y ajoute les Iles-de-la-Madeleine, forme une superficie de 11,510 milles carrés.

Cette vaste étendue ne présente toutefois pas un caractère d'unité. Les différences physiques sont notables d'une part entre le littoral septentrional, l'intérieur et la côte méridionale de la péninsule, d'autre part entre l'est, le centre, puis l'extrémité ouest ou vallée de la Matapédia.

" Des plateaux en deux étages, entaillés de vallées profondes et étroites, tel est le relief de la Gaspésie", écrit M. Raoul Blanchard. Les monts Notre-Dame, continuation des Alléghany et qu'on appelle Shickshocks dans la péninsule, traversent celle-ci d'ouest en est. Ils sont plus rapprochés de la côte nord que de la côte sud. Aux deux extrémités, le terrain est moins élevé. C'est la partie centrale qui constitue le plus haut des plateaux superposés caractérisant la topographie de la Gaspésie. Les Shickshocks sont en effet un haut plateau étroit plus ou moins brisé, dont l'altitude moyenne est de quelque 3,000 pieds dans Gaspé-Ouest et de 2,000 pieds environ dans Gaspé-Est. Le flanc nord des Shickshocks descend en pente raide vers le golfe, tandis que le flanc sud se prolonge en pente moins accentuée vers la Baie des Chaleurs. Un trait frappant du relief gaspésien, c'est l'aplanissement des régions interfluviales et l'encaissement des rivières et des vallées au fond de gorges parfois très profondes, même dans les parties moins élevées.

Le littoral est plus hospitalier. De Tourelle à Madeleine, la côte est constituée de falaises qui s'élèvent par endroits jusqu'à 800 et 1,000 pieds de hauteur. Elle n'offre que de rares abris aux navires. A l'est de Madeleine, par contre, et tout le long de la Baie de Gaspé et de la Baie des Chaleurs, la côte, moins élevée et découpée, est plus propice à la navigation et à l'agriculture. On rencontre cependant quelques hautes falaises de calcaire à l'extrémité orientale de la péninsule. Contrairement au littoral nord, les côtes du sud et de l'est sont basses et découpées de nombreuses baies, dont la plus importante est celle de Gaspé, profonde de 25 milles. Les terrasses marines, si nombreuses sur la côte nord, se retrouvent mais en moins grand nombre sur la côte orientale. Les nombreux barachois que l'on rencontre tout le long de la côte est et sud de la péninsule constituent une particularité frappante de la région.

L'extrême ouest ou vallée de la Matapédia, que l'on ne fait généralement pas entrer dans la Gaspésie, diffère du reste sur d'autres points que l'aspect physique. Cette partie, d'une topographie moins tourmentée, se trouve pour ainsi dire dans le grand courant de circulation du bas Saint-Laurent et des provinces maritimes grâce au Canadien National, puis à la route qui la traverse en entier du nord au sud. Du nord au sud également, le long des voies de communication, sauf dans la basse vallée, se sont constituées de nombreuses agglomérations, dont quelques-unes relativement considérables, alors que l'intérieur du reste de la péninsule est inhabité.

S'il y a des inconvénients à procéder à l'étude économique d'une région en respectant les divisions si souvent artificielles que sont les divisions politiques et civiles, plutôt qu'en s'attachant à celles que la nature a marquées, nous avons néanmoins cru devoir le faire afin d'obtenir une meilleure vue d'ensemble de chacun des comtés considérés. Cette méthode n'empêche d'ailleurs pas d'indiquer les variantes qu'impose le milieu physique dans les modes de vie et les modalités de l'exploitation des ressources.

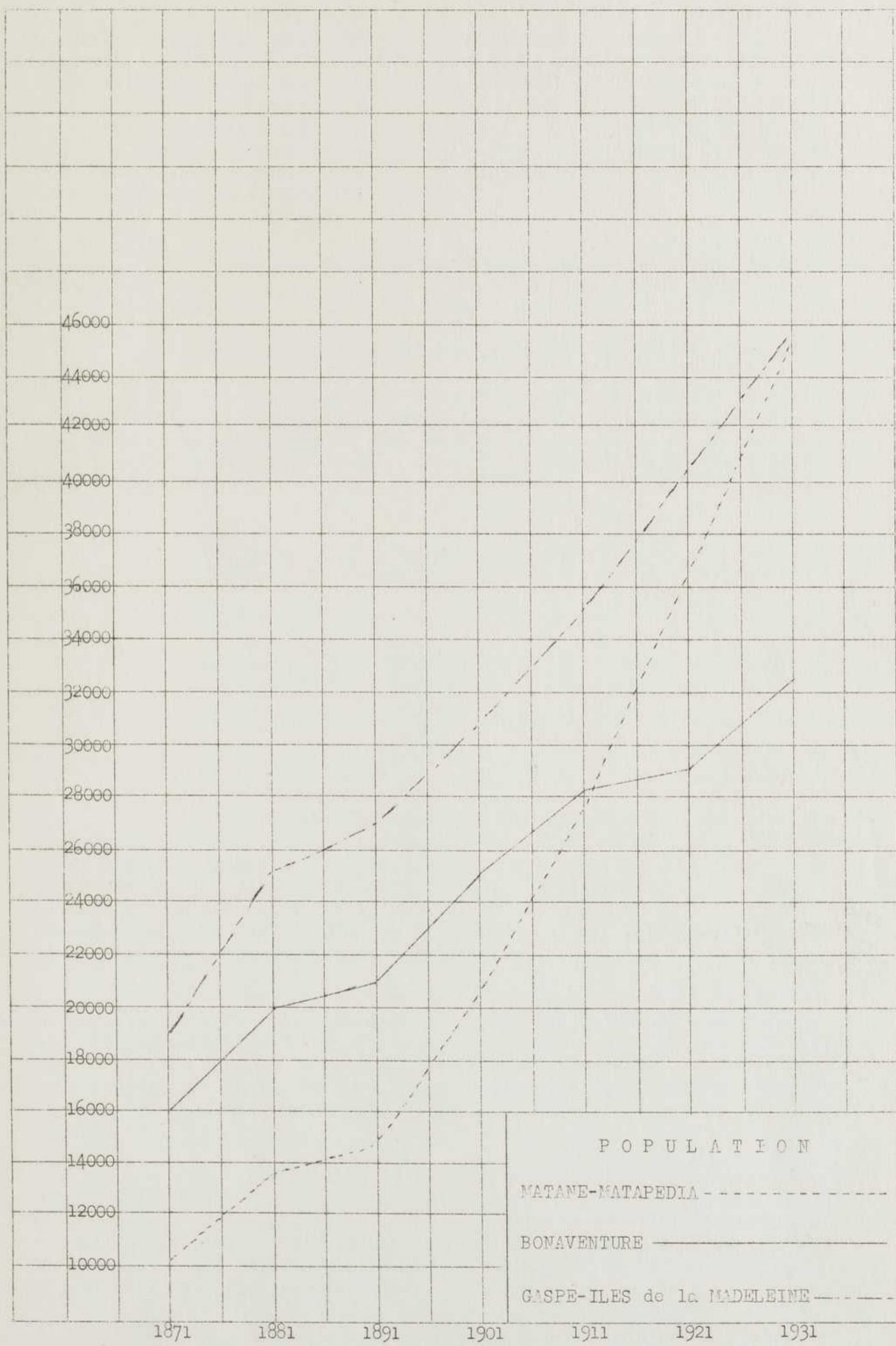
III - LA POPULATION

Nous avons consacré à la population une attention spéciale parce que son état constitue en quelque sorte un critère de la situation économique.

Accroissement

En 1871, la population de la région étudiée ici (y compris les Iles-de-la-Madeleine) était de 44,674 habitants. En 1931, elle était passée à 123,321. En 60 ans, elle s'est donc multipliée par 2.76. Pour donner une plus juste idée de la marche du peuplement, il y a cependant des distinctions à établir.

En examinant la situation un peu plus en détail, on constate que la population de Gaspé (Est, Ouest et les Iles) s'est multipliée par 2.43, et celle de Bonaventure par seulement par 2.035. Par contre, celle de Matane et Matapédia considérée en bloc s'est multipliée par 4.5. L'augmentation a donc été beaucoup plus considérable dans les deux comtés de l'ouest de la péninsule. C'est d'ailleurs ce que démontre le graphique de la page suivante qui représente, de dix en dix ans, la population de chacun de ces comtés depuis 1871. On y voit que l'accroissement a été particulièrement rapide de 1891 à 1931, exception faite du comté de Bonaventure dont la population passait de 28,000 en 1911 à 32,000 en 1931, alors que



celle de Matane-Matapédia passait pendant la même période de 27,000 à 45,000. Le graphique indique bien que la population des comtés de Gaspé a augmenté à un rythme constant depuis 1891.

Cette augmentation, pourtant, est pour toute la péninsule de beaucoup inférieure à l'accroissement naturel de la population pour la même période. En se basant sur les chiffres que donne l'Annuaire statistique provincial depuis qu'il existe, il semble qu'en adoptant 25 p.1000 comme taux d'accroissement naturel moyen pour la péninsule et les Iles pendant les 60 années de 1871 à 1931, nous sommes en vérité dans les limites d'une estimation très prudente. En acceptant ce chiffre, force nous est d'admettre qu'il y a eu une émigration considérable de gens habitant le territoire étudié.

L'émigration

Il est en effet reconnu que depuis longtemps se manifeste là un mouvement continu d'émigration vers les autres régions rurales et vers les centres urbains de la province.

Le taux d'accroissement naturel annuel moyen de 25 p.1000 appliqué à la péninsule (et aux Iles) pour la période de 60 années indiquée plus haut nous donnerait une population de 196,560 habitants, s'il n'y avait eu ni départs ni arrivées. Si nous calculons l'accroissement naturel de la population pour la même période, mais en prenant pour base la population réelle de dix ans en dix ans (données des recensements), nous obtenons les chiffres suivants, qui indiquent un déficit de capital humain.

	<u>Pop'n recensée</u>	<u>Pop'n calculée</u>	<u>Augmentation</u>	<u>Diminution</u>
1871	44,674	-	-	-
1881	57,453	57,186	267	
1891	62,331	73,544	-	11,213
1901	75,634	79,788	-	4,154
1911	90,650	96,817	-	6,167
1921	105,770	116,037	-	10,267
1931	123,321	135,394	-	12,073
				<u>43,874</u>

L'émigration a surtout été sensible dans les vieilles régions de la péninsule: les comtés de Bonaventure et de Gaspé, où d'ailleurs l'accroissement naturel de la population est plus faible que dans Matane-Matapédia, ont laissé partir un plus grand nombre de personnes. L'industrie du bois et la colonisation ont été des plus actives dans Matane-Matapédia depuis le début du siècle, ce qui explique l'accroissement plus rapide de la population de cette région.

Les chiffres recueillis par nos enquêteurs établissent la population de la région étudiée à un peu plus de 138,900 personnes, soit une augmentation de 15,579 âmes depuis 1931. En appliquant au chiffre de 1931 le taux de 25 p.1000 d'accroissement naturel, on obtiendrait un accroissement de 16,204 âmes, à rapprocher de 15,579 soit une émigration de 625 âmes. Au total, près de 45,000 personnes ont quitté la région depuis 1881.

Ces départs et les déplacements incessants de nombre de gens à l'intérieur de la péninsule, révèlent une instabilité chronique des modes de vie, encore mal assurés et peu rémunérateurs. Ils indiquent un défaut caractérisé d'utilisation sur place des ressources du territoire. On en conclut que l'organisation économique et sociale de la péninsule n'est pas ce qu'elle devrait être.

L'émigration s'est donc ralentie depuis la crise. On a évidemment cru que, par suite de celle-ci, on ne pourrait faire mieux ailleurs. Au surplus, afin de ne pas aggraver le chômage qui existait chez elles, beaucoup de municipalités ont adopté les mesures nécessaires pour réserver à leurs citoyens les emplois éventuellement disponibles. Divers secours distribués par l'Etat dans la région étudiée ici ont du reste aidé la population à traverser les mauvaises années.

IV - LES RESSOURCES

On constate la présence de ressources diverses dans la Gaspésie: sols, forêts, pêcheries, forces hydrauliques, mines.

A) RESSOURCES MINIERES

Depuis longtemps, en divers endroits de la péninsule, on a signalé la présence de gîtes minéraux: zinc, plomb, cuivre, amiante. D'une manière générale, il s'agit, semble-t-il, de minerais à faible teneur et qu'il faudrait traiter en grandes quantités pour justifier les frais d'établissement d'affineries et assurer une rémunération suffisante des capitaux engagés.

On sait depuis longtemps aussi qu'il existe du pétrole en Gaspésie. Jusqu'ici, on n'en a cependant trouvé qu'en petite quantité.

De toute façon, aussi bien dans le cas des minéraux qu'en ce qui concerne le pétrole, les découvertes qu'on a faites jusqu'à présent n'ont encore donné lieu à aucune exploitation active.

Récemment le gouvernement de la province a fait entreprendre des travaux de prospection considérables relatifs aux ressources pétrolifères de la péninsule. D'autre part, une vaste entreprise en a commencé l'exploitation en ce qui concerne certains gisements de cuivre dans l'est de la Gaspésie. En divers autres points du territoire, des travaux se poursuivent avec plus ou moins d'activité.

En attendant que ces recherches aient mis à jour des quantités considérables et économiquement exploitables de richesses de cet ordre, il est impossible de dire la part qu'éventuellement elles pourraient prendre dans la vie économique de la Gaspésie.

B) FORCES HYDRAULIQUES

L'inventaire des forces hydrauliques a été effectué en collaboration, il y a une dizaine d'années, par le Service des Forces hydrauliques du gouvernement fédéral, la Commission des Eaux Courantes et le Service hydraulique du ministère des Terres et Forêts de la province.

Les chutes d'eau de la péninsule ne sont ni nombreuses, ni considérables. Selon les conclusions d'un rapport de M. Olivier Lefebvre, elles ne peuvent pas servir pour l'électrification de la Gaspésie. L'aménagement de centrales et la construction de lignes de transmission en cette région de montagnes entraîneraient des déboursés trop considérables en égard à la demande possible d'énergie électrique. Les forces hydrauliques du territoire peuvent cependant être utilisées pour des fins industrielles locales.

En ce qui concerne l'emplacement et la puissance des chutes d'eau, nous renvoyons au "Tableau des forces hydrauliques de la province de Québec", préparé en collaboration par les trois organismes indiqués ci-haut et publié en 1928, ainsi qu'aux cartes dressées par le service des forces hydrauliques du gouvernement fédéral. Pour le détail des concessions, nous renvoyons au "Tableau des forces hydrauliques concédées par la province de Québec du 1er juillet 1867 au 1er février 1937", préparé par le Service hydraulique du ministère des Terres et Forêts de la province.

C- PECHERIES

Importance

Les données que nous possédons sur les pêcheries maritimes de la Gaspésie ne nous permettent pas de nous faire une idée exacte de ce que celles-ci représentent comme avoir pour la région. Elles n'ont pas toutefois, à l'heure actuelle, l'importance qu'on leur attribue généralement dans l'économie de la péninsule. C'est sans doute une ressource relativement considérable, notamment en certaines sections du littoral, mais dans l'ensemble elle ne prend rang qu'après l'agriculture et la forêt.

Etat et caractéristiques

On s'explique l'état présent de cette pêche si on se rap-

pelle ses principales caractéristiques:

- 1 - La pêche maritime en Gaspésie a toujours été, pour des raisons d'outillage et de méthode, une pêche individuelle et presque exclusivement côtière. On a toujours pêché à peu près aux mêmes endroits et avec un équipement sensiblement identique.
- 2 - Cette pêche est surtout une pêche de morue.
- 3 - Partout la pêche est fonction des abris. Or ceux-ci manquent presque partout le long des quelque 400 milles de littoral de Cap-Chat à Mata-pédia. Il n'y a que quelques exceptions: Gaspé même, puis certaines localités sur la côte de l'extrême est et de la Baie des Chaleurs.
- 4 - Le temps de la pêche est court. Il s'agit ici d'une occupation essentiellement saisonnière et qui, sauf exception, ne peut à elle seule assurer un niveau d'existence satisfaisant à ceux qui s'y livrent.

Pratiquée comme elle l'est depuis toujours, en butte dans l'espace et dans le temps à l'action de facteurs défavorables d'un caractère permanent, la pêche maritime gaspésienne tourne dans un cercle vicieux. En effet, s'il est vrai que les prises sont moindres parce qu'on se désintéresse d'un métier dont l'exercice rapporte de moins en moins, il est aussi vrai qu'on pêche moins parce que le poisson, plus exactement la morue, fréquente en moins grande abondance qu'autrefois, et pour des raisons en réalité inconnues, les lieux de pêche habituels à proximité du littoral de la péninsule.

Ainsi, dans les conditions présentes, cette pêche ne procure à ceux qui la font qu'une partie de ce qu'elle pourrait leur rapporter. Elle est trop peu productive et trop aléatoire, elle coûte trop cher aux individus et à l'Etat. Elle est incapable de tirer de cette ressource tout le parti possible parce que la faiblesse de ses moyens la confine au littoral et l'empêche d'aller à la recherche du poisson.

Nécessité d'une réorganisation

Le relèvement de la pêche gaspésienne ne nous paraît réalisable que par la pêche en haute mer. Pour cela, nous semble-t-il, une réorganisation s'impose.

Celle-ci constitue un problème qui présente un triple aspect: scientifique, commercial, social.

Les vues exposées ci-dessous sont conformes aux idées émises par M. Joseph Rizi, D. Sc., dans son mémoire relatif à l'enquête poursuivie dans les deux comtés de Gaspé. Elles correspondent aussi à celles qui sont contenues dans le rapport qu'ont préparé, d'accord avec M. Esdras Minville, et qu'ont présenté à l'honorable Ministre des pêcheries M. Paul Riou, D. Sc., et M. le député Hormisdas Langlais, à la suite de leur voyage en divers pays d'Europe.

Aspect scientifique

L'amélioration de la pêche maritime en Gaspésie pose surtout un problème scientifique. Sa solution mettra à contribution les sciences hydrographiques, biologiques et chimiques.

En résumé la recherche scientifique consistera ici à poursuivre les travaux nécessaires pour réaliser en toute connaissance de cause un changement de méthodes et d'outillage qui permettra de chercher le poisson là où il se trouve; elle permettra en outre d'accroître le rendement de la pêche et d'assurer l'utilisation intégrale de tous les poissons.

A - Les prises

Pour l'accroissement et la stabilisation des prises, des recherches scientifiques en mer s'imposent puisque la pêche côtière n'est plus assez productive. D'une manière générale, ces recherches auront pour objet de déterminer les raisons des fluctuations des prises, pour autant qu'elles dépendent des poissons eux-mêmes, et d'obtenir une connaissance aussi complète que possible des ressources qu'offre la mer.

Présentement, on ne sait à peu près rien de la composition chimique des eaux de mer, de leur salinité et de leur température, de leurs éléments nutritifs, des effets sur ce milieu des courants marins, des vents et autres facteurs climatologiques. On ne connaît pas grand'chose non plus des modifications que fait subir à ce milieu la grande diversité quantitative et qualitative des masses d'eau douce apportées dans l'estuaire et dans le golfe, milieu extrêmement mobile et variable à cause des marées, des changements atmosphériques, etc. On est peu renseigné aussi sur les diverses espèces de poissons, leurs moeurs, leur habitat, les facteurs de leur nutrition et de leurs migrations. Enfin, on ignore à peu près tout des fonds marins et de leur faune. Ces remarques s'appliquent aussi bien aux espèces qui se tiennent à une faible profondeur qu'à celles qui habitent les fonds, aussi bien aux espèces qu'on capture et qu'on utilise à des degrés divers qu'aux animaux marins accusés de ravager nos pêcheries.

La connaissance de ces questions permettrait, il y a lieu de le croire, comme en témoignent d'ailleurs les résultats des recherches poursuivies dans d'autres pays, de prévoir les bonnes et les mauvaises années de pêche des diverses espèces de poissons, de prolonger la période des prises, d'indiquer les endroits où, selon l'époque de l'année, la pêche de chaque espèce pourrait probablement se pratiquer avec le plus de succès. En d'autres termes, ces connaissances sur les poissons eux-mêmes et sur le milieu marin nous orienteraient vers la pêche dirigée. Grâce à elles, nous pourrions accroître et stabiliser les prises, varier davantage le rendement commercial de nos pêcheries.

Il nous semblerait opportun de faire porter ces recherches sur la morue d'abord, puisque c'est elle qui fait surtout l'objet de la pêche maritime gaspésienne. On pourrait ensuite les étendre aux autres espèces qui donnent lieu à un commerce, puis à celles que l'on prend ou qui fréquentent nos eaux en quantités importantes.

B - Utilisation des poissons

À la recherche scientifique revient aussi l'étude des questions touchant l'utilisation intégrale des poissons capturés.

Pour cela elle s'attachera:

1) - À améliorer d'abord les méthodes de pêche et de conservation du poisson jusqu'au moment du débarquement.

2) - À étudier, en vue de l'alimentation humaine et pour chacune des variétés de poissons qui font ou qui peuvent faire l'objet d'une pêche commerciale, les modes de préparation, de classification et d'emballage qui assureront la conservation des produits pendant le transport ou la période d'emmagasinage, et qui répondront en même temps aux goûts des acheteurs sur les divers marchés, qu'il s'agisse de poisson séché, fumé, mariné, salé, en conserve, de filets, etc., de mollusques ou de crustacés.

Ici également il nous paraîtrait opportun de s'intéresser d'abord davantage à la morue. On pourrait s'occuper ensuite des autres variétés selon leur abondance et leurs possibilités.

Au point de vue particulier de la morue, nous croyons qu'il faudrait uniformiser les procédés de salaison.

En ce qui concerne la morue séchée, l'étude des procédés de dessiccation, de classification et d'emballage s'impose pour la vente à l'étranger. Nous n'avions guère qu'un marché pour ce produit: l'Italie. Nous l'avons perdu à la suite de l'affaire d'Éthiopie. Nous n'imaginons pas qu'on discontinuera volontiers pour cela de préparer de la morue séchée. L'habitude est là. D'ailleurs notre produit jouit d'une excellente réputation, notamment sur le marché européen.

3) - A étudier aussi, en vue de rendre la pêche plus rémunératrice, les moyens de transformer en produits utiles pour l'alimentation humaine ou animale, pour l'agriculture et l'industrie, les grandes quantités de matières premières qui se perdent chaque année dans les divers districts de pêche.

A ce sujet, le principal obstacle auquel on se heurte, c'est la dispersion des matières premières. Sauf peut-être dans la région de Grande-Rivière, elles ne se trouvent nulle part en quantités assez importantes pour justifier plus qu'un traitement sommaire sur place. Leur utilisation est donc fonction de leur concentration rapide et économique en un point donné.

En divers pays existe une industrie déjà développée des dérivés de la pêche. On fabrique ainsi des huiles, des colles, des gélatines, des farines, des engrais, etc. On s'engage chez nous dans cette voie en préparant, par exemple, une pâtée de poissons de mer pour les animaux à fourrure et de l'huile de foie de morue. Il y a lieu de pousser plus avant dans cette direction. C'est l'objet de la recherche scientifique et de l'étude des marchés d'indiquer toutes les possibilités de mise à profit des parties du poisson encore peu ou pas utilisées.

Organismes de recherche

Les recherches scientifiques nécessaires pour l'orientation générale de la pêche maritime, pour l'accroissement et la stabilisation des prises, ainsi que pour l'utilisation maxima des poissons capturés, pourraient s'effectuer par la Station expérimentale de Grande-Rivière et par la Station biologique de Trois-Pistoles, ainsi que par l'Office de Recherches scientifiques. En vue d'une collaboration plus complète entre les deux premiers organismes, il y aurait intérêt, semble-t-il, à procurer au second les moyens de transporter ses quartiers généraux en Gaspésie. Il faudrait également leur fournir ce qui manque pour qu'ils puissent étendre leur action.

Aspect commercial

Outre les recherches scientifiques, le relèvement de la pêche gaspésienne exigera le perfectionnement de l'organisation commerciale. Cela s'entend de la distribution de nos produits sur le marché canadien aussi bien qu'à l'étranger, et de tous les moyens propres à l'y faire aussi large que possible.

Marchés étrangers

La perte du marché italien pour notre morue séchée illustre bien le danger que présente la dépendance d'un seul débouché. Le trouble qui existe présentement dans les relations internationales, et qui menace de durer, peut, pour des raisons étrangères au produit exporté, nous évincer de certains marchés ou nous empêcher d'y prendre place. Il importe donc d'en trouver plusieurs. Comme chacun de ceux que nous pourrions éventuellement conquérir a ses exigences particulières au point de vue de la préparation et de l'emballage, il faudra les étudier afin d'y adapter notre production.

La recherche scientifique ayant indiqué les moyens de préparer et de conserver la morue séchée pour que la qualité en soit toujours irréprochable et uniforme, les organismes de vente devront s'attacher spécialement à la classification du produit. Nos enquêteurs ont constaté de sérieuses lacunes sur ce point. Nous croyons que seules de puissantes coopératives seraient capables d'y remédier. En effet, les marchands et les petits exportateurs ne reçoivent pas les quantités de morue nécessaires pour effectuer la rigoureuse classification qui s'impose par qualités types et par grosseurs. Pourvus des capitaux et de l'outillage indispensables, de techniciens compétents, et pouvant traiter avec les importateurs pour de grosses quantités, ces organismes seraient les mieux en mesure de grouper les prises, de préparer et de classer la morue, puis de la vendre à l'étranger dans les conditions les plus avantageuses. Ils offriraient donc plus de garanties au double point de vue de la valeur du produit et de l'accroissement des affaires.

Les mêmes remarques s'appliquent à tous les autres poissons que nous vendons au Canada ou à l'étranger. Elles s'entendent aussi des espèces qui fréquentent le littoral ou la haute mer, que nous prenons ou que

nous pourrions prendre en quantités importantes et pour lesquelles, sous une forme ou sous une autre, existent des débouchés. Nos récentes exportations en Angleterre de saumon congelé sont un exemple des résultats que peuvent donner l'étude des marchés et l'adaptation de notre production à leurs exigences.

Marché intérieur

Les principales agglomérations du marché québécois pourraient sûrement absorber une proportion plus importante que maintenant des produits de la pêche gaspésienne. Au point de vue particulier de l'approvisionnement en poissons frais de ces centres de consommation, celui-ci est évidemment fonction du perfectionnement des moyens de transport en ce qui regarde la conservation du poisson et la rapidité de la livraison.

Quant aux régions rurales, nous croyons également que les localités principales pourraient consommer plus de poisson de la Gaspésie. La possibilité en est liée au problème des transports et à l'organisation pour cette fin du commerce local.

Enfin, nos marchés principaux et secondaires dans la province seraient susceptibles d'augmenter leur consommation de poisson autrement qu'à l'état frais, soit entier ou en filets, soit salé, fumé, séché, ou en conserve. Mais alors se pose tout le problème de la production et de la distribution.

Aspect social

L'amélioration du sort des pêcheurs, en tant qu'elle peut provenir de leur occupation elle-même, nous paraît d'abord dépendre de l'association professionnelle, des moyens que celle-ci leur procurera d'améliorer leurs méthodes et leur outillage, d'accroître le rendement de la pêche au double point de vue de la quantité et de la qualité.

Coopératives

Il nous paraît essentiel de former aux endroits les plus propices des coopératives pourvues d'un capital suffisant, bien administrées, capables d'acheter les prises aux meilleures conditions pour les pêcheurs et de revendre la production aux prix les plus avantageux, capables aussi de leur fournir aussi économiquement que possible ce dont ils ont besoin pour l'exercice de leur métier, pour leur habillement, leur alimentation, etc.

Les coopératives de pêcheurs, sauf exception, n'ont pas eu de succès en Gaspésie jusqu'à présent. Sans examiner en détail les causes de cet échec, on peut dire que ce ne sont pas les principes de la coopération qui ont été infirmés. On doit s'en prendre plutôt à des procédés défectueux de lancement, au manque d'expérience administrative, aux manœuvres de gens intéressés à ruiner ces organismes qui, dans tous les pays où la pêche est organisée, ont pourtant procuré des avantages très considérables à cette catégorie de producteurs. Nous ne croyons pas que celle-ci soit plus réfractaire que les autres à la coopération. Seulement, là comme dans tous les autres domaines où le groupement coopératif s'est constitué, il faudra poursuivre un persévérant travail d'éducation afin que les pêcheurs puissent se rendre compte des avantages permanents qu'ils retireront de leur association, par comparaison avec les maigres bénéfices temporaires que leur consentiraient les intérêts opposés à ce mouvement.

Depuis le passage de nos enquêteurs en Gaspésie, le gouvernement a fondé une Ecole des pêcheries, qu'il a rattachée à l'Ecole supérieure d'Agriculture de Ste-Anne-de-la-Pocatière. Le ministère des pêcheries s'est entendu avec elle pour commencer le travail d'organisation professionnelle et d'éducation générale des pêcheurs. S'impose aussi la formation d'inspecteurs et autres fonctionnaires en vue de leur rôle de conseillers et d'agents de liaison entre les pêcheurs et les organismes commerciaux ou de recherches scientifiques.

Afin de procurer aux coopératives le capital suffisant, on pourrait abandonner les octrois pour les barques et le matériel de pêche, les prêts individuels, certaines primes, puis faire des prêts collectifs aux coopératives pour leur assurer une existence et une évolution normales. A tous les points de vue, l'aide au pêcheur par l'entremise de ces organismes nous semble préférable à l'aide individuelle à cause des abus auxquels cette dernière a donné lieu. Ce seraient là en tout cas des mesures préalables à

prendre pour en arriver à établir éventuellement un crédit maritime, ainsi que celui-ci existe dans plusieurs pays étrangers.

o o o

Nécessité d'un programme d'ensemble

La réorganisation de la pêche maritime gaspésienne est évidemment affaire de temps et d'argent. Elle s'impose toutefois pour que nous puissions tirer tout le parti possible des ressources que nous offre la mer.

Nous n'oublions pas les nombreuses initiatives adoptées jusqu'à présent pour relever notre pêche maritime gaspésienne et pour aider les pêcheurs; construction d'entrepôts à boette et d'entrepôts frigorifiques; recherches sur le saumon et sur le marsouin; octrois pour la construction ou le renouvellement des barques; secours directs, allocations, primes pour diverses fins; transport du poisson frais par camions réfrigérés; amélioration du transport du poisson par bateaux; étude de marchés dans la province et à l'étranger; fabrication de quelques sous-produits; organisation d'une École de Pêcheries, etc. Quelques-unes de ces mesures ont été prises comme suite de notre enquête. Toutefois, pour porter tous les fruits qu'on peut en attendre, ces mesures, du moins celles qu'il y a lieu de retenir, ont besoin d'être liées à un programme d'ensemble au triple point de vue scientifique, commercial et social.

En attendant que des recherches en mer aient fourni les connaissances indispensables à la pratique de la grande pêche, on pourrait s'attacher à réaliser des améliorations de détail portant sur l'outillage et les méthodes afin de diminuer les dépenses actuelles de la pêche, d'augmenter les prises, la qualité de la production, etc.

o o o

Nécessité d'une occupation complémentaire

Même réorganisée, la pêche maritime en Gaspésie restera forcément une occupation saisonnière. Pour s'assurer un niveau de vie satisfaisant, ceux qui s'y livrent auront besoin d'une occupation complémentaire, de préférence l'exploitation forestière. L'agriculture ne peut ici s'entendre que d'une façon très spéciale, puisqu'elle se pratique en même temps que la pêche. Elle devra viser à procurer au pêcheur devenu aussi un forestier certaines denrées nécessaires à l'alimentation de sa famille, par exemple le lait, les oeufs, les légumes, une partie de la viande, etc.

Enfin, dans les localités où, par suite de l'absence de ressources forestières ou de sols arables, ou de leur insuffisance, la pêche est le seul mode de vie possible, il faudra l'organiser si les abris sont suffisants. Dans la négative, il paraît nécessaire de prévoir l'établissement ailleurs des familles ou des individus qui ne peuvent s'y faire une vie convenable.

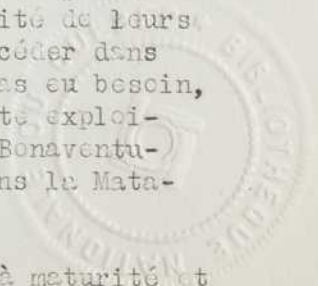
D - FORETS

Les données actuelles du problème forestier dans la péninsule procèdent d'un état de choses déjà ancien.

Vers le début de ce siècle, dans notre province en particulier, l'industrie de la pâte de bois et du papier journal s'acheminait vers un essor considérable. Pour la fabrication de ces produits, les forêts de la Gaspésie contiennent en abondance les bois nécessaires. Diverses entreprises s'y sont intéressées. Soit par crainte de l'épuisement des concessions qu'elles détenaient plus ou moins à proximité de leurs usines, soit dans un but de spéculation, elles se sont fait concéder dans cette région de vastes blocs de forêts. Comme elles n'en ont pas eu besoin, elles les ont traités en réserves et fermés ou à peu près à toute exploitation, notamment dans les comtés de Gaspé-Ouest, Gaspé-Est et Bonaventure. Nous indiquerons plus loin en quoi la situation diffère dans la Matapédia.

Or il s'agissait de forêts déjà parvenues à maturité et qui en divers points n'avaient jamais fait l'objet d'aucune exploitation.

E-7-102



Sur d'autres, celle-ci avait été à peu près nulle. Les dommages qu'elles avaient subis se sont aggravés avec les années, si bien qu'aujourd'hui, du fait de la non-exploitation et par le jeu de certains facteurs naturels, elles ont perdu une partie importante de leur valeur. En outre, l'inutilisation de ces ressources ligneuses a entraîné un énorme manque à gagner pour la population de la péninsule. Cela a sûrement contribué dans une large mesure à l'exode qu'on constate depuis longtemps.

Etendue de la forêt

D'un levé aérien qu'a fait exécuter il y a quelques années le ministère des Terres et Forêts, il ressort que la superficie de la péninsule était aux trois quarts boisée. Les pourcentages d'étendue boisée étaient alors les suivants: Bonaventure, 73 p.c.; Gaspé-Nord, 84 p.c.; Gaspé-Sud, 77 p.c.; Matane, 77 p.c.; Matapédia, 60 p.c. La vieille forêt y occupait les superficies suivantes par rapport aux étendues boisées: Bonaventure, 65 p.c.; Gaspé-Nord, 60 p.c.; Gaspé-Sud, 71 p.c.; Matane, 53 p.c.; Matapédia, 36 p.c.

On estime que la région considérée ici contient 50 millions de cordes d'essences propres à la fabrication de la pâte de bois et à peu près un milliard p.m.p. d'autres essences.

La forêt est donc partout. L'étendue qu'elle occupe dans la Gaspésie nous permet d'affirmer que nous avons là une région vouée par nature à l'économie forestière.

Etat de la forêt

Comme le démontrent les travaux des entomologistes des gouvernements provincial et fédéral, la mouche à scie a fait depuis quelques années des ravages considérables dans les forêts de la Gaspésie. D'autres insectes, les maladies cryptogamiques, les vents, etc., y causent aussi de sérieux dégâts. S'il ne nous est pas possible de l'exprimer en un pourcentage déterminé, la détérioration qu'y a subie la forêt est notoirement très grande. Il y a lieu de craindre qu'en maints bassins la proportion de perte ne soit supérieure aux estimations, qu'elle n'atteigne même la presque totalité de la matière ligneuse. C'est dire que dans son ensemble ce capital est déjà fortement entamé.

Seul un inventaire détaillé par bassins de rivières pourrait révéler l'étendue exacte des dommages, indiquer la valeur actuelle de la forêt qui recouvre la plus grande partie de la péninsule. L'absence de techniciens disponibles au moment de notre enquête n'a cependant pas permis de le dresser. Le service des inventaires au ministère des Terres et Forêts possède des chiffres plus ou moins récents. Nous ne les reproduisons toutefois pas ici.

Nécessité de l'exploitation

De toute façon, des connaissances que l'on possède actuellement sur l'étendue et l'état de la forêt en Gaspésie, du fait aussi qu'elle est à vrai dire la ressource clé de la péninsule, on ne peut conclure qu'à la nécessité de son exploitation immédiate sur tous les points. Il s'agit en effet d'utiliser la plus grande partie possible du bois affecté, d'éviter des accumulations de pertes annuelles de plus en plus sérieuses, de procurer du travail et des revenus à la population en ouvrant cette richesse sur place à l'extrême limite et en favorisant la colonisation forestière.

Cette exploitation est cependant subordonnée à la possibilité de se procurer le bois nécessaire. Or, en divers points de la péninsule, la forêt est détenue par des seigneuries ou par des compagnies qui l'exploitent peu ou pas, ou qui exigent de ceux qui en voudraient cuevrer les bois des droits de coupe prohibitifs, empêchant ainsi plus ou moins complètement l'utilisation des ressources ligneuses. Il faudra donc rendre au plus tôt la forêt accessible aux entreprises, grandes ou petites, en état de l'exploiter rationnellement. Cela pose un problème juridique dont la solution, pour peu que les concessionnaires actuels veuillent s'y prêter, moyennant compensation par échanges ou autrement, ne doit pas présenter des difficultés insurmontables. La vie et les possibilités d'établissement de la population ne doivent pas être sacrifiées au maintien de certains intérêts particuliers, d'autant moins que ceux-ci, bien loin de tirer parti de la ressource capitale de la péninsule, la laissent plutôt se détériorer par défaut d'utilisation et d'entretien. Il n'y a donc là profit pour personne. Bien au contraire, c'est toute la Gaspésie qui en souffre, c'est son économie qui est privée d'un d'un rouage essentiel, d'un puissant instrument de rénovation. Au-dessus de ces intérêts particuliers, il y a tout le problème social et humain.

L'emploi au maximum des bois permettrait aussi de mettre à profit les chutes d'eau de la péninsule, les sols impropres à la culture, d'apporter à la population le complément de revenus indispensable que ne peuvent lui procurer ni la pêche ni l'agriculture.

Afin d'utiliser la plus grande partie possible du bois à pâte en voie de se perdre dans la péninsule, il faudra au cours de la prochaine décennie quadrupler ou quintupler les coupes actuelles. Encore cela ne s'appliquerait-il probablement qu'aux endroits où ce bois est le plus endommagé.

Il y aurait lieu d'en favoriser l'emploi par les entreprises qui possèdent des usines sur le Saint-Laurent. Nous suggérons en outre une réduction des droits de coupe afin de compenser l'augmentation des prix de revient résultant des difficultés d'exploitation et des défauts d'une partie des bois. Nous proposerions même la suppression des droits de coupe pendant une période à déterminer. A cette façon de procéder, la province trouvera quand même son compte grâce à la diminution des travaux publics, des allocations de chômage et autres secours parce qu'on aura créé de l'emploi, grâce aussi à l'impulsion donnée à l'initiative personnelle.

Centres d'exploitation

Afin d'assurer l'utilisation des bois sur les lieux mêmes dans toute la mesure du possible, nous croyons qu'il faudrait avoir aux endroits les plus favorables quelques grands bassins d'exploitation.

Nous en verrions quatre: ceux des rivières Ste-Anne et Madeleine, de la baie de Gaspé et de la Grande Cascapédia. Les cours d'eau qui y débouchent ont un bassin de drainage étendu et ils assurent une excellente pénétration vers l'intérieur de la péninsule.

Quant à celui de Ste-Anne, la rivière qui y coule exigerait, paraît-il, des travaux d'aménagement plutôt coûteux pour la rendre propre au flottage. Madeleine est le centre dont l'organisation s'impose avec le plus d'urgence dans l'intérêt de la population établie sur le littoral du Saint-Laurent. Si on organise ce bassin, on aura réglé du coup le cas le plus difficile tant au point de vue technique que juridique. A Gaspé convergerait l'activité forestière de l'intérieur à l'ouest de la baie de Gaspé dans laquelle se déversent les importantes rivières Dartmouth, York et Saint-Jean qui drainent la partie nord est de la Gaspésie. En ce qui concerne le bassin de Cascapédia, il faudra surtout voir à ce qu'il ne fasse pas une trop vive concurrence à celui de Ste-Anne, ou inversement. En principe et d'une façon générale, s'imposera un équilibre d'exploitation entre les divers bassins.

Ce seraient là ce que nous appellerions des bassins ou centres de coordination régionale. Ces quatre bassins pourraient abriter un ou deux ateliers parfaitement outillés pour utiliser le bois au maximum, pour livrer des articles variés et de toute première qualité sur les marchés exigeant ce qu'il y a de mieux. Quant au genre d'entreprises à y établir, il sera évidemment fonction de divers facteurs: étendue et valeur des peuplements forestiers, rendement annuel de ceux-ci, facilités de flottage des cours d'eau, aménagement de ports d'expédition, besoins des marchés, etc.

Bassins secondaires

Les bassins d'importance secondaire déjà établis ou à établir dans le voisinage des grands centres d'exploitation, travailleraient pour le marché local ou pour les marchés n'exigeant qu'une qualité courante: planches, madriers, poutres, bardeaux, lattes, etc.

En outre, la partie de leur production que n'absorberait pas le marché local serait dirigée vers les ateliers régionaux pour y être façonnée, ouvrée de toute manière selon les besoins des marchés. Il y aurait toutefois lieu de s'assurer que les propriétaires de ces petits établissements aient le capital, l'expérience pratique et les connaissances nécessaires à la constitution d'une exploitation normale. On pourrait y arriver en n'émettant des permis qu'à bon escient.

Une pareille combinaison assurerait les avantages économiques de la grande industrie (outillage perfectionné des ateliers régionaux) et les avantages sociaux de l'industrie décentralisée.

Quant aux bassins du littoral méridional de la péninsule dont la production est dirigée presque en entier vers le Nouveau-Brunswick, on pourra peut-être, en attendant l'organisation des exploitations sur un pied de permanence, laisser les choses dans l'état présent, à condition de ne pas compromettre le capital forestier. Il y aura peut-être lieu ensuite d'étudier la possibilité d'aménager de nouveaux ateliers, mais en ordonnant leurs coupes selon le rendement annuel de la forêt.

Ce que nous avons dit jusqu'ici s'applique surtout aux comtés de Gaspé-Ouest, Gaspé-Est et Bonaventure, où l'exploitation forestière a été encore peu pratiquée somme toute, sauf dans les parties qui confinent au littoral. Dans ces comtés, pour les raisons que nous avons indiquées, s'impose un accroissement immédiat d'utilisation des ressources ligneuses. Le cas de la Matapédia est différent.

Dans la Matapédia

Le problème forestier se présente ici sous un aspect opposé à celui du reste de la péninsule. Les coupes que l'on y a faites et que l'on y pratique encore nous paraissent en effet hors de toute proportion avec le taux de reconstitution de la forêt. Si l'on ne prend immédiatement des mesures propres à l'enrayer, l'exploitation outrée du domaine forestier y entraînera une crise aiguë à brève échéance.

On a procédé en 1938 à un inventaire de la forêt dans cette région. Lorsque celui-ci aura apporté les précisions indispensables, on sera en mesure d'établir le plan d'exploitation qui convient pour garantir la perpétuité de la forêt et pour fournir en même temps la matière ligneuse nécessaire aux industries et à la population.

Colonisation forestière

La colonisation dans la péninsule ne peut pas être conçue sur le même plan qu'ailleurs. Les caractères physiques du milieu, le peu de sols propres à l'agriculture, leur dispersion sur les plateaux et dans les vallées imposent des modalités différentes. Nous croyons que le type de colonisation mi-agricole mi-forestière inauguré à Grande-Vallée, en application des conclusions de l'enquête, est le mieux approprié à la Gaspésie. On se propose, paraît-il, de le mettre en vigueur aussi à New-Richmond. A Cap-Chat, on projette la même expérience avec la collaboration de la compagnie Richardson, afin d'assurer la permanence des opérations de cette entreprise et de stabiliser les ressources de la population. Pour les mêmes raisons, des mesures de sauvegarde s'imposent pareillement à Matane et à Sayabec.

L'expérience en cours à Grande-Vallée fournira la règle générale en cette matière. Il restera à voir pour chaque endroit où la formule peut s'appliquer comment, compte tenu de l'importance de la forêt et de l'étendue des sols arables, on pourrait mener de front colonisation et exploitation forestière.

Le cas de la Vallée - Du fait du pillage des richesses ligneuses de cette région par diverses entreprises et par des colons, par suite des incendies et d'autres causes encore, la permanence de la forêt est gravement compromise sur plusieurs points. Sur d'autres, les colons et les cultivateurs n'ont même plus de bois du tout. Nombre de terres ont été abandonnées au fur et à mesure de leur déboisement et se trouvent sans occupant.

Comme suite à l'enquête, le ministère de la Colonisation y a commencé un inventaire des lots non occupés et cultivables. Il s'agit de déterminer l'état juridique de ces lots (titres de propriété, etc.) et leur état économique (défrichements, bâtiments, primes ou secours que l'Etat a versés), afin d'avoir en quelque sorte une image aussi complète que possible de chacun.

Une Commission d'évaluation pourrait ensuite déterminer ce que la Province devrait équitablement payer pour les obtenir. En les faisant rentrer dans le domaine public, la Province les soumettrait, au point de vue de l'établissement des colons, aux mêmes conditions que dans les autres régions de colonisation. Il importe en effet de consolider maintes paroisses déjà organisées aux points de vue civil et religieux. D'autant plus que ces lots sont en grande partie dépouillés de leur bois, il ne faut pas que les colons soient appelés à porter le poids des mécomptes qu'a subis l'Etat dans la mise en valeur de ces terres.

Comme pour le reste de la péninsule, marquons la double vocation de la région. En supposant même, comme on l'a prétendu en certains milieux, qu'on puisse inspirer à la population une mentalité agricole assez forte pour assurer l'occupation de tous les lots devenus disponibles, ces établissements ne procureront un niveau de vie satisfaisant que grâce aux revenus qu'apportera l'exploitation forestière, comme complément de l'agriculture pendant la période de l'année où celle-ci ne peut se pratiquer.

Notre formule d'exploitation forestière, par voie industrielle ou de colonisation, s'applique à toute la péninsule. Des variantes devront naturellement intervenir de milieu à milieu selon la qualité et la quantité des sols arables et des bois disponibles.

Permanence de la forêt

Nous avons dit pourquoi l'exploitation de la forêt s'impose dans la péninsule. Quelque forme qu'elle doive prendre, il faut insister sur la nécessité impérieuse de la concevoir et de la réglementer en vue de la permanence du capital forestier. Les augmentations de coupe qui s'imposeront sur tels ou tels points devront être compensées par des diminutions dans les sections où la coupe ayant été abusive, la forêt a besoin de temps pour se reconstituer. C'est le cas de la Matapédia. Les examens sur le terrain permettront de déterminer de combien ici ou là il faudra augmenter ou diminuer les coupes pour que dans les divers bassins la forêt reste ressource permanente.

Pour cela seront également nécessaires des mesures de protection adéquates contre les incendies, les insectes et les autres fléaux susceptibles de ravager nos bois.

La permanence de la forêt est nécessitée par d'autres choses encore. Par suite du relief de la péninsule, celle-ci aurait énormément à souffrir de déboisements inconsidérés ou d'une exploitation non ordonnée des divers bassins les uns par rapport aux autres. Il faudra maintenir boisés tous les terrains à topographie tourmentée, les hauts plateaux, les têtes de bassins de rivières, tous les sols ne présentant pas de bonnes qualités arables. Il faudra que la forêt soit maintenue dans des conditions telles qu'elle puisse exercer au maximum son rôle de régulateur du climat, des précipitations, du régime des eaux afin d'empêcher l'érosion torrentielle, l'inondation des agglomérations situées le long des rivières, etc. Autrement, on amoindrirait le domaine forestier régional au détriment même de l'agriculture, on causerait de graves dégâts matériels. La forêt intéresse aussi le tourisme parce qu'elle est la gardienne du poisson et du gibier, parce qu'elle contribue largement au pittoresque de la Gaspésie. A ces titres aussi, il importe de la protéger.

Enfin, redisons-le, - c'est le point capital - la population a partout besoin, sauf exception, et qu'elle s'adonne à la pêche ou à l'agriculture, d'une occupation complémentaire pour se créer des revenus. Seule l'exploitation forestière peut la lui fournir.

Cas spéciaux

Reste le cas des parties du littoral où les falaises arrivent jusqu'à la mer, où il y a absence ou insuffisance de bois exploitable ou de sols arables. C'est le cas qui se présente sur la côte nord, par exemple de St-Maurice-de-l'Echourie aux environs du Cap DesRosiers. En principe, partout où deux occupations ne peuvent régulièrement se pratiquer en des saisons opposées, telles la pêche et le travail forestier, l'agriculture et le travail forestier, il faudra étudier les moyens d'établir ailleurs le surcroît annuel de population.

E - SOLS

Nous ne considérons ici les sols qu'au point de vue de leurs possibilités d'utilisation agricole.

Etendues occupées

D'après le dernier recensement fédéral dans la péninsule, 11,758 occupants du sol y détenaient 1,183,632 acres de terre, soit 16 p.c. de la superficie globale. Les défrichements étaient faits sur 35 p.c. de la terre occupée; par rapport à celle-ci, les cultures couvraient

23 p.c. Pour les comtés de Gaspé-Ouest, Gaspé-Est et Bonaventure considérés ensemble, nous obtenons des proportions plus faibles: l'étendue occupée correspondait à 12.5 p.c. de la superficie globale, les défrichements à 30 p.c. et les cultures à 21 p.c. de l'étendue occupée. En revanche, dans Matane-Matapédia, ces proportions étaient plus élevées: les exploitants occupaient 24 p.c. de la superficie totale, ils avaient défriché 41 p.c. de leur terre et les cultures couvraient 26 p.c. des étendues occupées.

Depuis le recensement, surtout pour parer à la crise, on a stimulé la colonisation en diverses parties de ces comtés. Dans l'ensemble, les chiffres ci-dessus n'ont toutefois guère varié, de sorte que la culture n'occupe encore dans cette vaste région qu'une portion très restreinte du territoire.

Obstacles à l'expansion

Divers facteurs font obstacle à l'expansion agricole. C'est d'abord, du fait de la topographie, le peu d'étendue et la dispersion des sols arables. Souvent, même à proximité du littoral, ils sont disséminés au hasard des vallées et des plateaux, coupés de gorges et de ravins, très fréquemment trop éloignés les uns des autres pour constituer un tout homogène et économiquement organisable en paroisses. Les équipes organisées par le ministère de l'Agriculture et le ministère du Commerce qui ont fait le relevé géologique et minéralogique des sols cultivés de la Gaspésie, ainsi que celles du ministère de la Colonisation qui ont effectué la classification des sols cultivables, apporteront les précisions nécessaires quant aux étendues de ces catégories de sols et à leur répartition, du moins dans la partie du territoire où ces travaux sont terminés.

Les modalités du climat, la brièveté relative de la période de végétation, l'éloignement des grands marchés et la difficulté des communications, les frais de transport interviennent aussi pour limiter l'expansion agricole. Enfin, pour la conservation même des sols arables, pour empêcher les méfaits de l'érosion, sans parler des exigences à respecter en vue de la permanence de l'exploitation forestière, il sera toujours nécessaire de garder boisée la partie la plus considérable du territoire de la péninsule.

Formule particulière d'exploitation

Pour toutes ces raisons, il nous apparaît que l'agriculture ne peut pas être considérée là comme ailleurs. Il serait bien aléatoire d'y organiser le type d'exploitation qui a accès aux grands marchés. Dans bien des cas, la chose serait d'ailleurs impossible à cause du peu d'étendue ou du morcellement des propriétés. Il faut plutôt imaginer une formule d'exploitation appropriée aux caractères de la région, avec des variantes selon les différences de milieu.

L'agriculture doit plutôt s'organiser en fonction des besoins de la famille et du marché local. Nos enquêteurs ont constaté que partout ou à peu près on achète, tant pour l'alimentation humaine qu'animale, beaucoup trop de denrées qu'on pourrait produire sur place. Il importe d'autant plus de modifier cet état de chose que les revenus-argent tirés des occupations principales sont relativement très faibles. L'argent que laisserait au cultivateur la diminution ou même la suppression de ces achats, pourrait être affecté au relèvement de son exploitation (amélioration des sols, des cultures et du cheptel, généralisation et agrandissement des jardins de famille, etc.). Bref, l'agriculteur gaspésien devra se mettre en mesure de tirer de son exploitation une bien plus grande partie de sa subsistance que maintenant. Déjà, en maints endroits, les marchés locaux ou avoisinants absorbent une partie de sa production. Il pourra s'y faire une place beaucoup plus considérable encore en adaptant mieux sa production aux besoins de ces débouchés.

D'autre part, le retard de la végétation sur celle des régions à proximité des grands marchés joue parfois à son profit. Il permet à l'agriculture gaspésienne, dans les sections les plus favorisées du territoire, la pratique de certaines spécialités horticoles adaptées aux sols et au climat. Celles des pois verts et des fraises en sont des exemples. Des expérimentations sur place permettraient sans doute d'en trouver de nouvelles. Grâce à la maturité tardive de ces produits, ils arrivent sur les grands marchés au moment où la rareté s'y faisant déjà sentir, les prix ont tendance à se relever.

Occupation complémentaire

L'exploitation agricole aura néanmoins besoin d'une occupation complémentaire pour faire vivre son homme. De préférence à la pêche, qui concurrence l'agriculture, ce sera le travail forestier parce qu'il s'accomplit pendant les mois où celui de la terre est impossible.

V - TRANSPORTS

L'amélioration des moyens de communication de la péninsule peut être selon les cas condition ou résultante de l'organisation économique générale.

Réseau routier

C'est de la pénétration du réseau routier vers l'intérieur que la Gaspésie peut attendre le plus d'avantages pour la mise en valeur de ses ressources. Au boulevard Perron s'ajouteront à brève échéance la route transversale Ste-Anne-des-Monts --New-Richmond et la route longitudinale commençant à Gaspé pour aboutir à la région des mines vers l'Ouest de la péninsule. D'autres routes partent de divers points du littoral et se prolongeant plus ou moins loin à l'intérieur existent déjà. Pour que se fasse l'exploitation des richesses naturelles ailleurs qu'à proximité du littoral, s'imposera évidemment la construction de nouvelles artères de pénétration. Il se constituera ainsi, selon que l'utilité le justifiera, un réseau de communications routières propre à alimenter dans la suite, directement ou indirectement, les services maritimes et ferroviaires.

Chemins de fer

Il est dans la province des régions où les voies ferrées ont précédé et fondé le développement économique. Toutefois, à cause de la topographie, de l'absence de fret par suite de l'inutilisation actuelle des ressources du centre de la Gaspésie, il semble peu opportun de construire à l'intérieur un chemin de fer qui traverserait la péninsule dans le sens est ouest. Quant à celui qui longe le littoral de la Baie des Chaleurs et qui aboutit à Gaspé, le relèvement de la vie économique générale permettra de remédier graduellement aux lacunes dont on se plaint à son sujet.

Navigation

Le littoral gaspésien est en somme peu favorable à la navigation. Il est encombré de glace plusieurs mois de l'année. Sauf aux agglomérations principales, la profondeur d'eau ne permet pas la manœuvre de navires de fort tonnage. Il nous paraît toutefois que la navigation s'adaptera, ainsi qu'elle en a déjà donné des preuves, aux besoins du commerce et du tourisme à mesure que les entreprises qui fournissent les services actuels trouveront des motifs suffisants pour les améliorer.

Port de Gaspé

Le port de Gaspé représentera un actif considérable lorsque, l'organisation économique de la péninsule s'étant effectuée, on pourra alors le relier au système général de circulation de la province et l'utiliser à fond.

Déjà en 1758, Bougainville y voyait la "clé du Canada" parce qu'il trouvait là un havre excellent capable de recevoir un grand nombre de navires à la fois grâce à sa profondeur d'eau et à son étendue. Il constatait que ce port est libre de glace plus longtemps que les autres ports du Saint-Laurent, qu'il est le plus rapproché de l'Europe et qu'à proximité se trouvaient d'abondantes ressources. Il y entrevoyait aussi un grand entrepôt de commerce.

Si la pêche en haute mer, comme résultat des recherches scientifiques préconisées, se révèle fructueuse, il y aura lieu d'envisager la constitution du port de Gaspé en grand port de pêche. L'exploitation de la forêt, voire de richesses minières dans la partie centrale de la péninsule, justifierait peut-être la construction éventuelle d'une voie ferrée qui de l'intérieur déboucherait à Gaspé. Cela y créerait sans doute un mouvement considérable de marchandises.

De toute façon, l'organisation de ce port est fonction de la mise en valeur aussi complète que possible des richesses du sol, du sous-sol et de la mer dans le voisinage de Gaspé et au centre de la presqu'île.

VI - TOURISME

On fait en général beaucoup état des possibilités du tourisme en Gaspésie et de son rôle éventuel dans le relèvement économique de cette partie de la province. On estime que de ce côté les perspectives sont d'autant meilleures que l'ouverture prochaine du Parc y attirera vraisemblablement un grand nombre de touristes désireux de se rendre compte du pittoresque de l'intérieur de la péninsule, de séjourner dans le Parc pour y pratiquer la pêche, etc.

Nous croyons toutefois utile de formuler les remarques suivantes sur le tourisme dans cette région:

Par suite de l'éloignement de celle-ci et de la brièveté de la belle saison, trois mois au maximum, cette industrie ne saurait toujours être qu'un appoint. La valeur de ce dernier est d'ailleurs subordonnée à la création d'une économie suffisamment active et variée. Outre le simple désir de visiter la Gaspésie, il faudra qu'on éprouve en quelque sorte le besoin de s'y rendre parce que l'importance du commerce, de l'industrie, bref l'enrichissement de la vie locale, aura créé des occasions d'affaires qui vaudront la peine qu'on y aille et qu'on y séjourne.

L'augmentation du tourisme est en second lieu fonction de l'organisation matérielle: aménagement le long du littoral ou à proximité des sites les plus attrayants, agrément des arrêts ou du séjour pour le voyageur grâce au confort de l'hôtellerie, à la qualité de la table, etc., améliorations aux installations qui existent déjà en divers points de la côte.

Enfin, toujours à cause de la brièveté de la saison, le tourisme ne pourra être rémunérateur pour les établissements appelés à en bénéficier directement (hôtelleries, pensions, garages, etc.), qu'à condition pour eux de ne pas se constituer un outillage dont le coût et le maintien grèveraient leurs revenus.

S'il est possible dans les conditions actuelles ou prochaines de ne faire des profits que pendant trois mois au maximum, les frais devront être très réduits le reste de l'année pour qu'on n'encoure pas une perte en fin d'exercice. Au fur et à mesure que la vie économique locale permettra de régulariser les recettes sur une période de plus en plus longue, on pourra développer l'organisation matérielle. Les tarifs devront toutefois rester comparable à ceux des autres régions car l'éloignement de la péninsule rend déjà le trajet plutôt coûteux.

Nous n'insistons pas puisque, au cours de l'été 1938, le Ministère a fait procéder à une enquête spéciale sur ce sujet. Pour la même raison, nous ne disons rien des arts domestiques.

VII - ILES-DE-LA-MADELEINE

L'absence de ressources forestières, puis le peu de terre arable disponible relativement à leur nombre, ne laisse pas de choix aux Madelinots quant à leur mode de vie. D'une manière générale, leur principale occupation ne peut guère être que la pêche.

Le relèvement de ce mode de vie s'y impose de façon urgente. Le problème revêt là les mêmes aspects que dans la Gaspésie. Il s'agira de procéder à des recherches scientifiques, à organiser le commerce pour la distribution des produits, à grouper les pêcheurs sur le plan professionnel.

Au point de vue agricole, il y aurait lieu d'orienter les Madelinots vers les cultures sarclées plutôt que vers la culture épuisante

des céréales. Il s'agira auparavant de réduire les exigences alimentaires du cheptel par une réduction en certains cas et une sélection des animaux. La création récente d'une école d'agriculture devrait être d'un grand secours dans l'application d'une politique agricole mieux adaptée aux Iles.

La formation de coopératives se révèle fort nécessaire, à la fois pour augmenter le rendement de la pêche et en diminuer le coût, ainsi que celui de la vie d'une manière générale.

Enfin, on devra s'attacher à trouver les moyens d'utiliser aussi complètement que possible les autres ressources du sol et du sous-sol: gypse, ocre, fer, atocas, bleuets, de même que celles encore peu employées de la mer: loups-marins, etc.

L'établissement d'un service maritime direct entre les ports québécois et les Iles est un des premiers gestes nécessaires au détournement en faveur du Québec du commerce des Iles vers les provinces maritimes. Depuis longtemps, on le sait, le courant des échanges commerciaux favorise avant tout l'Ile-du-Prince-Édouard et la Nouvelle-Écosse. On constate maintenant une amélioration dans ce domaine. Des expéditions de bois de chauffage, bois de construction, lattes, bardeaux, etc., sont parties de la Gaspésie à destination des Iles. Il ne devrait pas y avoir de raison pour qu'il n'en soit pas ainsi tous les ans. La province peut d'ailleurs approvisionner les Iles de tout ce dont elles ont besoin et absorber la production de celles-ci. L'établissement du nouveau service maritime devrait profiter aux Iles comme à la Province.

Au point de vue social, il est triste de constater qu'en ce comté, où la densité de la population est plus élevée que celle de la France, la tuberculose et les maladies infectieuses causent plus de décès qu'en aucun autre comté de la province. Il ne fait pas de doute que l'hôpital érigé récemment aux Iles sera d'une grande utilité.

CONCLUSIONS

La Gaspésie est une entité à part.

Nous avons esquissé pour elle dans les pages qui précèdent les grandes lignes d'une politique économique déduite en quelque sorte des caractères physiques de la péninsule, de sa situation géographique et de ses ressources.

Résumons nos conclusions:

Les mines ne donnent actuellement que des promesses.

Les forces hydrauliques ne peuvent guère servir que pour des fins industrielles locales.

Les pêcheries maritimes ont besoin d'être réorganisées en vue de la pêche en haute mer. Cette réorganisation comportera des recherches scientifiques, le perfectionnement de la distribution de nos produits sur les divers marchés et le groupement des pêcheurs sur le plan professionnel.

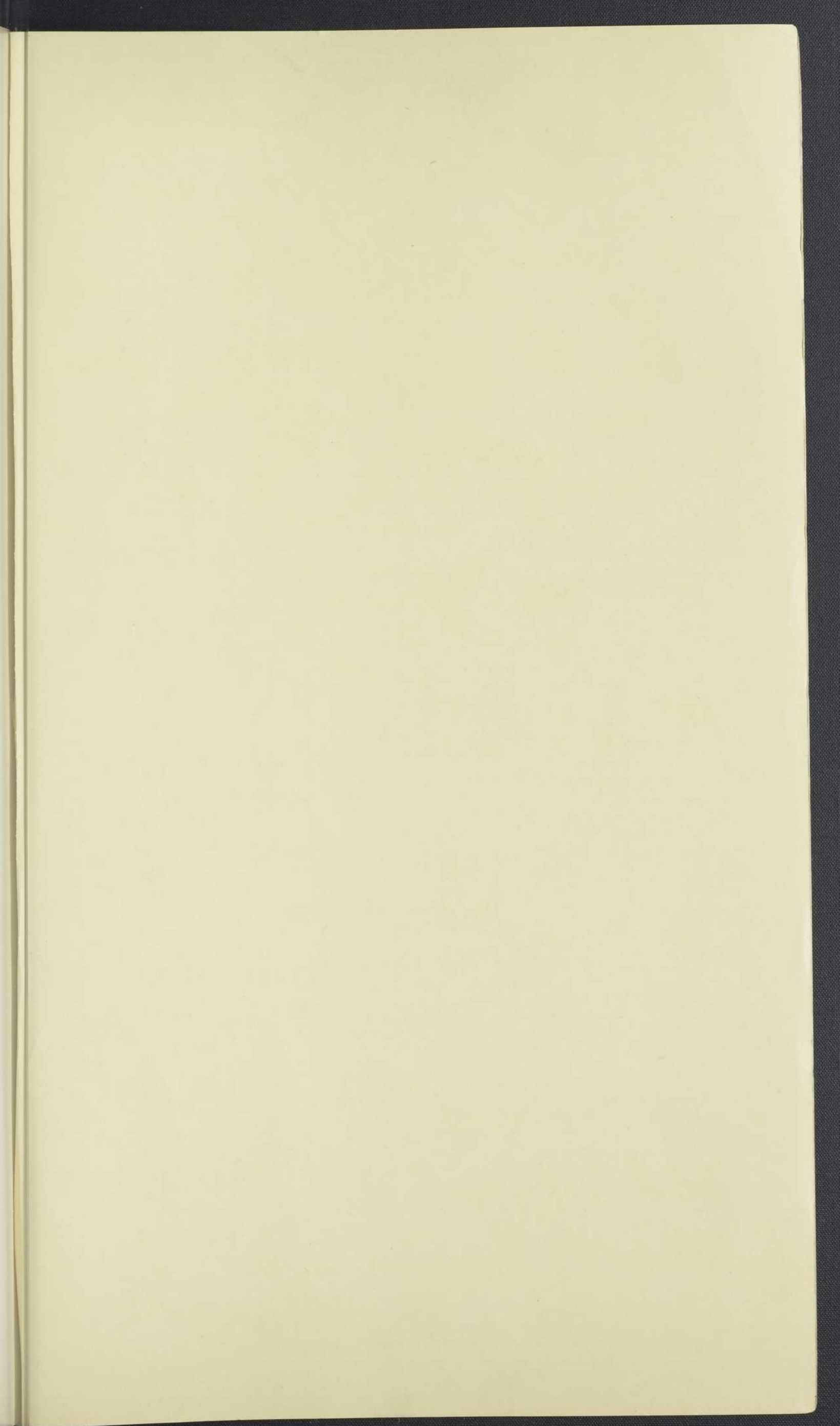
Les forêts constituent selon nous la clé de l'économie gaspésienne. En même temps que leur utilisation s'impose sur tous les points, s'imposent aussi des méthodes d'exploitation qui assureront la permanence de cette ressource.

Les sols arables ne constituent qu'une proportion relativement faible de la péninsule, surtout dans l'est. La formule d'exploitation doit être conçue pour assurer d'abord aux occupants la plus grande partie possible de leur subsistance, puis en fonction des marchés locaux ou avoisinants.

Ce sont là des cadres généraux. L'application de cette politique devient nécessairement fonction de problèmes techniques, qui ne sont pas de notre compétence: exploitation forestière, utilisation des

sols pour l'agriculture, pêcheries tant au point de vue commercial qu'industriel. Toutefois, en tant que techniques, ces problèmes ne diffèrent pas sensiblement de ceux qu'on rencontre dans d'autres pays de même caractères physiques, climatologiques, etc.

Partout s'impose la coordination des modes de vie, puisque pour ainsi dire nulle part une seule occupation ne peut procurer à la population un niveau de vie satisfaisant. Partout aussi est requise l'exploitation simultanée de toutes les ressources. La Gaspésie est appelée, si on tient compte de ces exigences dans son organisation économique, à devenir une région importante et douée d'une vie stable.



BNO



000 446 134